

**MOBILISATION DES FONDS SRU
MOYEUVRE-GRANDE – ANCIENS ETABLISSEMENTS LEMOINE
P09MF70X023**

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N°73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement, modifié,

Vu le programme d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération de la commune de Moyeuve-Grande en date du 13 juillet 2016 autorisant la cession du tènement porté dans le cadre de la convention F08FD700096 au promoteur BLUE HABITAT ou toute filiale de BLUE HABITAT que cette dernière désignerait pour se substituer à lui,

Vu la délibération N°18/001 du conseil d'administration du 16 janvier 2018,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

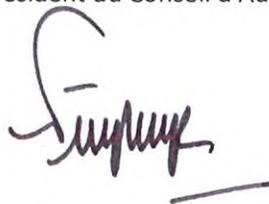
Décide que pour la mise en œuvre de la délibération N°18/001, BLUE HABITAT peut se substituer une filiale qu'il désignerait, et qu'il sera alors solidaire de tous les engagements pris à ce titre.

VU ET APPROUVE
LE **12 JUIL. 2018**
Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER